

LA NOTE QUE CHOISIR

UNE NOTE ATTRIBUÉE PAR



Expert - Indépendant - Militant

UNE NOTE COMMERCIALISÉE PAR :



BUREAU
VERITAS

Impartialité - Qualité - Confiance

lanotequechoisir.org



VOICI UN AVIS
SUR LEQUEL
VOUS POUVEZ COMPTER



Expert - Indépendant - Militant



LA NOTE QUE CHOISIR

EN 7 POINTS

- ▶ Un avis attribué par l'UFC-Que Choisir, association indépendante et militante qui a pour but d'orienter et de défendre les consommateurs.
- ▶ Un avis construit par nos experts à partir de tests comparatifs en laboratoires indépendants, qualifiés et de critères basés sur l'usage des consommateurs.
- ▶ Un avis fiable publié dans l'intérêt du grand public.
- ▶ Un avis Meilleur choix réservé aux meilleurs produits (note $\geq 14/20$).
- ▶ Une note gérée et diffusée par Bureau Veritas Certification, leader mondial de la certification et de l'évaluation.
- ▶ Une visibilité renforcée sur l'ensemble de vos canaux de vente.
- ▶ Des revenus servant à couvrir les coûts de Bureau Veritas Certification, l'excédent étant exclusivement réinvesti dans des campagnes d'information et d'éducation des consommateurs menées par le Fonds de dotation UFC-Que Choisir.

Une note qui offre de nombreux atouts



Sommaire

Les atouts de la Note Que Choisir	p.4
Étapes d'élaboration et de gestion de la note Que Choisir	p.6
Prix et conditions de diffusion de la note Que Choisir	p.10
FAQ	p.12

LA NOTE QUE CHOISIR : DES ATOUTS CAPITAUX POUR VOS PRODUITS

1 Une **visibilité** renforcée

L'affichage de La Note Que Choisir sur le packaging de votre produit ou sur vos outils de communication permet de valoriser votre produit parmi ceux de vos concurrents.

2 Une plus grande **crédibilité**

Grâce à La Note Que Choisir votre produit bénéficie de la forte notoriété de l'association UFC-Que Choisir, 1^{ère} association de consommateurs de France qui compte plus de 450 000 abonnés, 150 000 adhérents à ses associations locales et le soutien de millions de consommateurs.

3 Une **qualité** primée

L'avis Que Choisir, attribué seulement aux 25 premiers produits notés au moins 14/20 et plus lors des tests comparatifs, atteste de la qualité du produit pour le consommateur dans son usage quotidien et sécurise son achat.

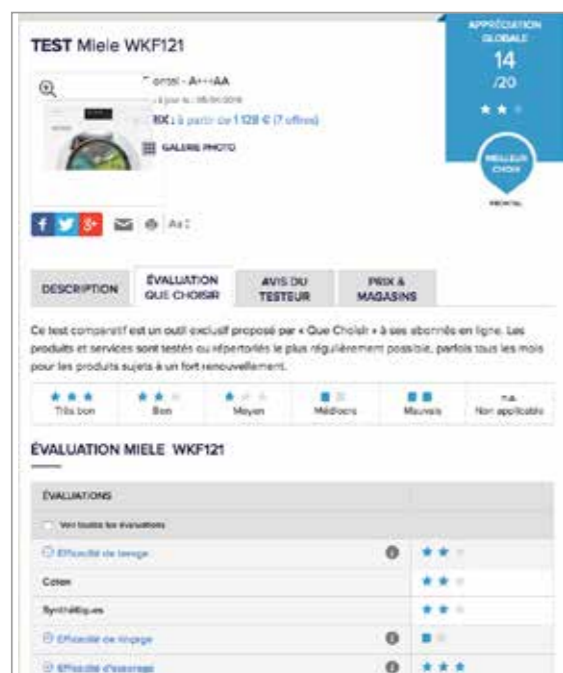
4 Une **accessibilité** à toutes les entreprises

Quels que soit la taille de votre entreprise ou de votre secteur d'activité, vous avez le choix parmi 3 niveaux abordables de licence pour communiquer sur la Note Que Choisir : de l'utilisation de La Note sur le packaging de votre produit à la diffusion de celle-ci via la presse ou la télévision.



UNE NOTE ATTRIBUÉE PAR QUE CHOISIR

L'UFC-Que Choisir œuvre depuis plus de 60 ans au service des consommateurs, pour les aider et les accompagner dans leur vie quotidienne, notamment les guider dans leur achat. L'association teste, en toute indépendance, tout type de produits, quelles que soient les marques.



Des tests réalisés par des experts

- ▶ Achat du produit en magasin de façon anonyme au prix usuel du marché.
- ▶ Des tests effectués en laboratoires indépendants et qualifiés
- ▶ Dans les conditions d'usage du consommateur.

Des critères d'évaluation spécifiques

- ▶ Définition des critères en fonction de la catégorie du produit.
- ▶ Grande variété de produits testés. (+ de 2500 produits testés par an)
- ▶ Les évaluations sont accessibles uniquement aux abonnés.



Des résultats fiables

- ▶ Un classement d'évaluation avec notes
- ▶ L'avis Que Choisir, attribué seulement aux 25 premiers produits notés au moins 14/20 et plus lors des tests

Un repère pour les consommateurs

- ▶ Un visuel simple et fiable
- ▶ Un gage de qualité

UNE NOTE COMMERCIALISÉE PAR BUREAU VERITAS CERTIFICATION

La diffusion et la gestion de la licence de la Note Que Choisir est assurée par **Bureau Veritas Certification**.

En choisissant Bureau Veritas Certification comme organisme tiers pour la commercialisation de la licence, **Que Choisir conserve son indépendance** vis-à-vis des marques.

Bureau Veritas Certification a pour mission d'assurer le suivi et le contrôle de la bonne utilisation de La Note Que Choisir.

BUREAU VERITAS CERTIFICATION EST VOTRE INTERLOCUTEUR

▶ Il vous contacte

pour vous informer de votre éligibilité et vous présenter les 3 niveaux de licence.

▶ Il suit votre contrat et répond à vos questions :

- termes et conditions d'utilisation,
- changement ou renouvellement de contrat,
- droits et responsabilités juridiques...

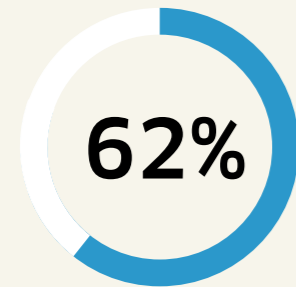
▶ Il s'assure du bon usage de la Note Que Choisir.



Toutes les infos sur
www.lanotequechoisir.org

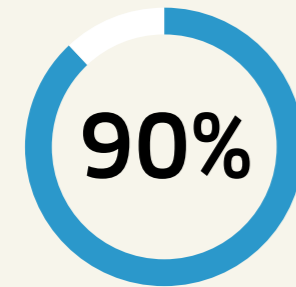
CONTEXTE

Un manque d'informations sur la qualité des produits



des Français disent manquer d'informations sur la qualité des produits qu'ils achètent

Le besoin d'une information fiable et transparente

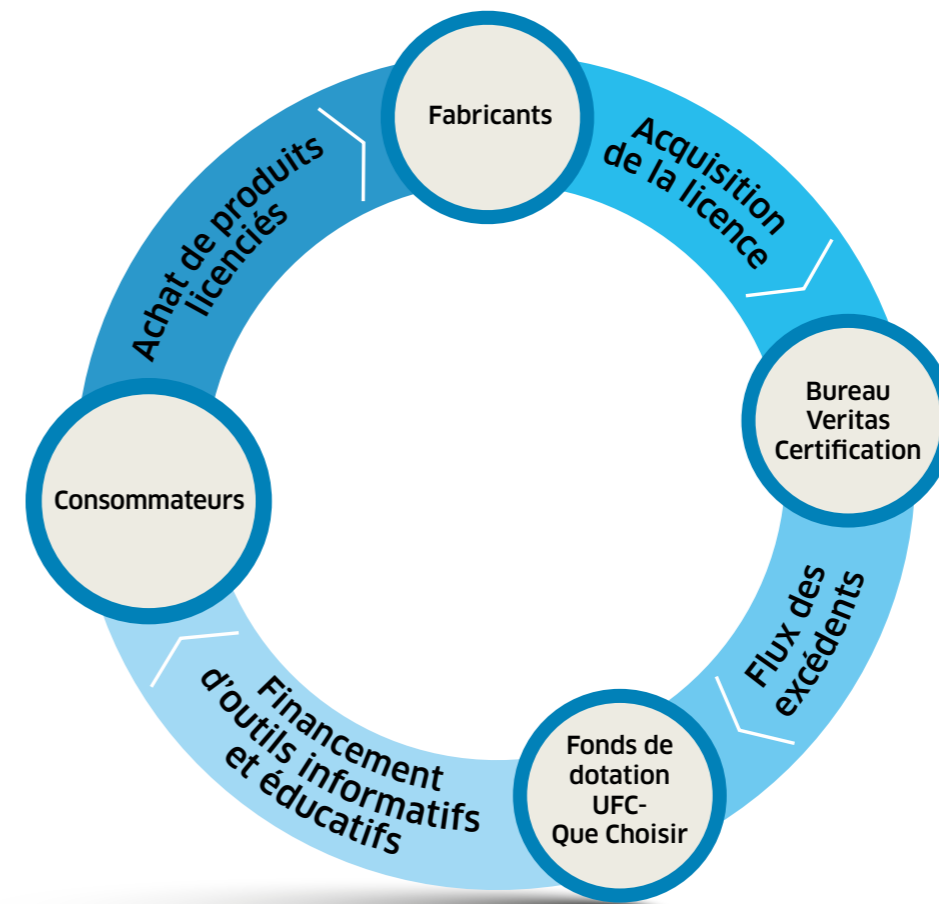
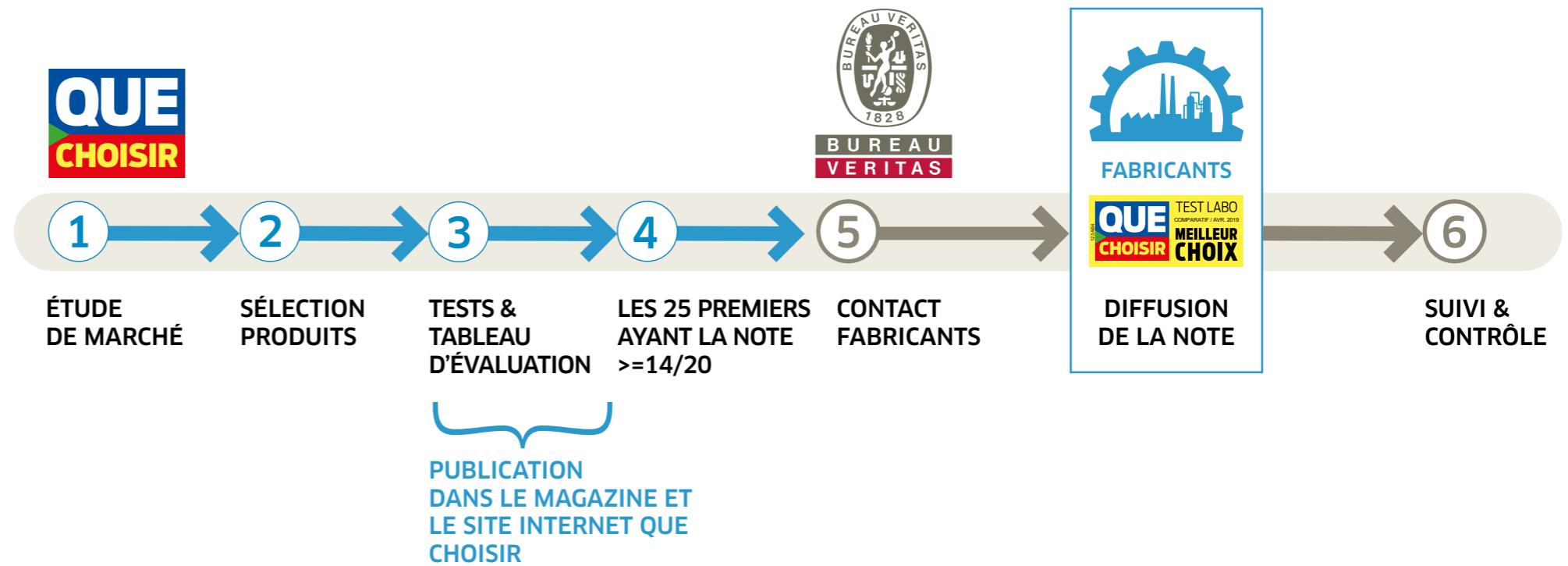


déclarent faire d'abord confiance aux associations de consommateurs pour les informer sur la qualité des produits

Les consommateurs veulent **ÊTRE GUIDÉS** dans leur acte d'achat et sont à la recherche **D'INFORMATIONS FIABLES**

Source : Sondage IPSOS réalisé en ligne auprès de 1.005 personnes représentatives de la population entre le 30 septembre et le 7 octobre 2013

ÉTAPES D'ÉLABORATION ET DE GESTION DE LA NOTE QUE CHOISIR



PRIX ET CONDITIONS D'UTILISATION DE LA LICENCE

La Note Que Choisir, accessible pour tous les fabricants

Quel que soit votre marque, votre secteur d'activité ou la taille de votre entreprise, votre produit peut être éligible et vous pouvez promouvoir La Note Que Choisir sur tous vos canaux de vente.

Les 3 niveaux de packages au choix pour la diffusion de la Note Que Choisir :

	Etiquette, emballage	PLV, catalogue	Site internet	Presse écrite	Affichage	Pub TV et cinéma	Prix
Niveau 1	✓						5 000 € ^{HT}
Niveau 2	✓	✓	✓				10 000 € ^{HT}
Niveau 3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	25 000 € ^{HT}

Conditions d'utilisation de la Note Que Choisir :

- Valable pour une durée maximale de 18 mois à compter de la date de publication du test sur le site www.quechoisir.org.
- Possibilité de changer de niveaux
- Utilisable par la marque et ses partenaires commerciaux sous son contrôle
- Charte graphique à respecter
- Tout usage de la Note Que Choisir doit être validé par Bureau Veritas Certification.

Toutes les règles et conditions d'utilisation sur www.lanotequechoisir.org



La Note Que Choisir : Spot TV

- Taille minimale : assurant sa lisibilité
- Surface maximale : inférieure à 15% du document

EXEMPLES DE SUPPORTS DE DIFFUSION



Etiquette, emballage



PLV



Site internet



Catalogue



Presse écrite

QUESTIONS

LES PLUS FRÉQUENTES

Tests et éligibilité

Comment serais-je averti si mon produit est éligible ?

Si votre produit obtient une note supérieure ou égale à 14 et qu'il se classe parmi les 25 meilleurs du test comparatif de Que Choisir, c'est Bureau Veritas Certification qui vous contactera pour vous en informer.

Vous pourrez alors choisir parmi 3 niveaux de licence pour la diffusion de la Note Que Choisir.

Comment obtenir mon numéro de licence ?

Si votre produit est éligible et que vous avez acheté une licence de diffusion de la Note Que Choisir, Bureau Veritas Certification se chargera de vous envoyer vos identifiants et la procédure

pour vous connecter sur votre espace personnel sur le site lanotequechoisir.org/professionnel. Toutes les informations relatives à votre contrat ainsi que le numéro de licence seront accessibles via cet espace personnel.

Conditions d'utilisation

A partir de quand puis-je utiliser la licence ?

L'autorisation d'usage des droits ou éléments donnés en licence ne débutera qu'après paiement intégral des redevances de licence dues et validation des usages de marque que vous devrez communiquer à Bureau Veritas Certification pour tous les supports (matériels, visuels ou audio-visuels), emballages et documents incorporant la note obtenue et autres informations

relatives au test et à la licence.

Je souhaite changer de format de communication, est-ce possible ?

Le changement de niveau en cours est possible sous réserve d'avenant au contrat.

Combien de temps dure la licence ?

La licence pour la diffusion de la Note Que Choisir est donnée pour une durée maximale de 18 mois à compter de la date de publication du test sur le site www.quechoisir.org.

Peut-on renouveler la licence ?

Non. Pour assurer une information pertinente et fiable, nous avons fait le choix de ne pas autoriser le renouvellement de la licence. En effet notre classement étant comparatif il se peut que de nouveaux produits mis sur le marché modifient ce classement.

Que se passe-t-il quand le droit à la licence est terminé ?

Vous et vos partenaires commerciaux devrez cesser immédiatement, à l'expiration de la licence, d'utiliser les droits de diffusion de la licence (notamment au sein de toute communication et sous quelque forme que ce soit.) Vous devrez également réaliser à vos frais, le retrait des produits (y compris les emballages), et le retrait de tout support de communication concernant le produit.



QUESTIONS

LES PLUS FRÉQUENTES

Quel format dois-je utiliser pour l'affichage de la Note Que Choisir sur mes outils de communication ?

Une charte d'utilisation de la Note Que Choisir est disponible sur le site lanotequechoisir.org, sous forme d'un cartouche «Meilleur choix», appréciation obtenue par le produit, la Note Que Choisir ne devra pas dépasser 15% de la surface du document et avoir une zone d'exclusion de chaque côté. Vous et vos partenaires commerciaux devez respecter cette charte graphique sur tous vos outils de communication. Pour chaque diffusion de la Note Que Choisir, vous devrez fournir un document reproduisant l'intégralité de l'usage proposé afin d'obtenir une validation d'usage de marque par Bureau Veritas Certification.

Droits et responsabilités juridiques

Plusieurs de mes produits ont obtenu une note éligible. Dois-je obtenir une licence pour chacun de mes produits ?

Une licence de diffusion de la Note Que Choisir pour chaque produit testé ayant obtenu une note supérieure ou égale à 14/20 tout en se classant parmi les 25 meilleurs du test. À noter un titulaire de marque ne peut exploiter plus de 10 licences par test.

Comment signaler une utilisation abusive de la licence ?

Toute constatation d'une utilisation abusive de la Note Que choisir devra être communiquée auprès de Bureau Veritas Certification soit en remplissant le formulaire sur le site lanotequechoisir.org.

Est-il possible que mes partenaires commerciaux utilisent la licence ?

Vous avez la possibilité d'autoriser vos partenaires commerciaux à utiliser la marque, sous réserve des obligations liées au contrat et sous votre responsabilité.

Est-il possible d'utiliser la licence pour l'export ?

La licence de la Note Que Choisir n'est valable que sur le territoire français (DOM ou ROM de la Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane, Mayotte et le territoire de la Polynésie Française) et non à l'export.

Puis-je faire la promotion de mon produit/ma prestation sous forme de texte sans avoir obtenu de licence ?

La communication des résultats des tests et autres éléments issus des

publications de Que Choisir n'est pas autorisée. Les contenus sont la propriété exclusive de l'UFC-Que Choisir, et les conditions de reprises sont strictement définies tant sur le site lanotequechoisir.org, que sur le site quechoisir.org.

